berté de porter notre merrein à Liſbonne ni dans les Ports de l'Eſpagne; ni en Irlande notre merrein & notre * fer. On nous interdit le bénéfice que nous ferions comme Voituriers des Ports neutres, car avant qu'on délivre à nos bâtimens leur expédition, il faut s'engager par écrit à porter immédiatement toutes les marchandiſes qu'on chargera dans quelques Ports Anglais où il y a des droits à payer. Il y a quelque choſe même de bien plus révoltant, il ne ſuffit pas de payer des droits quand les marchandiſes arrivent ici, il y a des cas, comme dans celui de l'importation des vins de Liſbonne, où nous ſommes obligés d'envoyer ces vins en Angleterre, de les y décharger & enſuite de les rembarquer pour l'Amérique, n'eſt-ce donc pas aſſez de l'impôt? Faut-il le lever de la maniere la plus onéreuſe? Je ne crains point d'avancer qu'il en coute autant à un Propriétaire pour envoyer un Vaiſſeau en Angleterre, que pour payer les droits impoſés ſur le vin, & qu'il n'en revient aucun profit à la Nation. & comme ſi tout ce qui s'eſt déjà paſſé n'était qu'une préparation à ce qui devait arriver; il va bientôt paraître un Édit qui ruinera un nombre infini de Particuliers & détruira la liberté générale. Les moulins à papier entretenus avec tant de ſoin & portés à une ſi grande perfection dans cette Province, tomberont de toute néceſſité ainſi que les affaires & le commerce des Imprimeurs; & pour nous convaincre que notre liberté eſt expirante, on vient d'établir une Coure arbitraire d'Amirauté pour juger de tous les délits contre ces nouveaux actes du Parlement. Après cela devons-nous être ſurpris qu'il ſoit queſtion du bill pour loger les Soldats dans des maiſons particulieres à la diſcretion des Officiers; la même politique a enfanté ces 2 projets, & je crains bien que le premier ne marche qu'à l'appui du ſecond, & que l'un & l'autre n'occaſionnent enfin les plus fâcheuſes révolutions.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

* *Il y a un acte de la derniere ceſſion du Parlement qui rend aux Colonies la liberté de porter leur fer en Irlande.*

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Gautier,	8e.	M.	8
Reynal,	10e.	M.	4
Boutet,	17e.	Toutes let.	8
Amyot,	23e.	Z.	4
Carrelet,	31e.	Toutes let.	8
Radix,	33e.	M.	8
Bardin,	36e.	L.	4
De la Bretaiche,	40e.	Toutes let.	8
Lallemant,	49e.	Toutes let.	8
Deſplaces.	61e.	Toutes let.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1765.	*Lundi 30.*	*Mardi 31.*	*Mercredi 1er. J*
Ac. des Indes.	1355. 57 ½	1357 ½	
Emp. de la Com.	439		
Prom. à 5 p ⅌.	15	15	
Prom. à 4 p ⅌.		36 ½	
Ac. des Fermes.	992 ½ 95 92 ½.	995 97 ½	
L. de la 3e. L.	16 ½	16 ½	
Amortiſſement.	10 ½		
2 ſ. p. l. du Dix.			
Annuités.	424		FESTE.
Coup. d'an.	84	84	
Emp. de 50 mil.	14 ½ 14 ¼	14	
Col. 1759.			
Canada.	34.5m 35.10m 33.2m	31. 33 ½ 10m 30	
Epoques.	18. 10e. 22 ½	18. 17 ½ 10e. 23	
Réc. Nouette.	23 ½	23 ½ 23	
CONTRATS.			
3 p⅌ ſur les Cui.	49		
Bretagne.			
T. ℰ G. de Paris			
T. ℰ de Prov.			

Nota. Les Actions des Indes 1320 ℔ à 4 dividendes. } A compte du 1er. Janv. 176
Canada, 33 ½ p ⅌ perte à 5 coupons. }

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 176

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 176

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 4 Janvier.

AGRICULTURE.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Décembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

BORDEAUX.		BOURGES.		PARIS.		SOISSONS.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Agen.	23 10	BOURGES	14* 8	Beauvais.	16 17 2	Château-T.	15 6
Bazas.	26* 11 5			Bray ſur Seine	14* 8	Chauny.	14 3 6
Bergerac.	22 15	Chateauroux	18 4 6	Brie C. Rob.	17	Clermont.	16 2
Blaye.	18* 9 4			Compiegne.	18		
BORDEAUX.	27 4	Dun le Roi.	15 4	Corbeil.	19	Coucy.	15 7 6
Caſtel Jaloux.	26			Coulomier.	15	Creſpy.	15
Condom.	24 19 2	Iſſoudun.	14 11	Etampes.	18 15	Fer-en-Tard.	15 6
Libourne.				Joigny.	14		
Marmande.	26 10	La Charité.	16	Lagny.	18 15	Guiſe.	15 15
Monſſauquin.	23 16 8			Mantes.	17 1 8	Ham.	15 12
		La Chaſtre.	15 6	Melun.	19* 16	Hirſon.	16 13 4
Nerac.	25 13			Montereau.	14 14		
Nontrou.	20 3	Le Blanc.	18* 15	Montlhery.	19	Lafere.	14 2
				Nemours.	16 5	Laon.	13 2 6
Perigueux.		St. Amand.	15 2	Nogent.	14 8	Marle.	14* 1 7
Sarlat.				Pontoiſe.	19 15		
		Sanierre.	15 13 7	Provins.	16 10	Noyon.	16* 19 2
Ste. Foy.				Rozoi.	14 19 1	Ribemont.	16
Villeneuve.		Vierzon.	16 5 6	S. Florentin.	15	Roſoy.	15 10
				Senlis.	16 12 2		
				Sens.	16 14	SOISSONS.	16 17 2
				Tonnerre.	15 10	Vervins.	15 12
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	24 2 10	From. le ſep.	15 18 11	From. le ſep.	16 14 6	From. le ſep.	15 7 6
Pain la liv.	2 8	Pain la liv.		Pain la liv.		Pain la liv.	1 10
Foin le q.	1 14 5	Foin le q.		Foin le quint.		Foin le quint.	1 14 11
Paille le q.	1 9	Paille le q.		Paille le q.		Paille le q.	1 4

45
S.
4607

De l'Amérique Septentrionale.

Prix du Riz.

Le 26 Septembre le riz ſe payait à Charles-Town, dans la Caroline Méridionale, 56 ß le cent peſant.

Moulins à ſcie.

Des lettres de Piſcataca & d'autres parties de l'Amérique ſeptentrionale, apprennent que pluſieurs poſſeſſeurs de terres voulant faciliter le tranſport d'une plus grande quantité de bois dans les marchés Anglais, ont commencé à faire conſtruire des moulins à ſcie qui agiront par le moyen du vent, ſur le modele de ceux dont ſe ſervent les Ruſſes à Archangel, à Onega & dans les autres Ports de la mer Blanche.

De Quebec.

Les lettres de cette Ville portent que quelques particuliers en cherchant des mines de charbon dans l'Iſle du Cap Breton, y ont trouvé une mine de ſel de roche, découverte qui deviendrait extrêmement importante pour l'accroiſſement de la pêche ſur les côtes de l'Amérique ſeptentrionale.

De Stockholm.

Diſette de grains.

On mande de cette Ville que la récolte a manqué dans pluſieurs Provinces de Suede, & qu'il n'y arrive que très-peu de bled de l'étranger, d'où l'on préſume qu'on ne tardera pas à défendre dans ce Royaume, ainſi que dans la Pomeranie, l'exportation de ce grain, *remede contraire au mal.*

Prohibition du Commerce des bois.

Les États de Suede ont défendu l'exportation des bois de conſtruction hors de ce Royaume & de la Pomeranie, autre réglement dont la raiſon paraît difficile à comprendre. *

Du Mans, *le 20 Décembre 1765.*

Sur le paragraphe 2 de la feuille N°. 54, de la Gazette d'Agriculture.

Du prix & évaluation du pain relativement à celui du cours du bled.

Il s'éleva en 1745 une conteſtation entre la Communauté des Maîtres Boulangers de cette Ville & le Lieutenant Général de Police, ſur la fixation du prix du pain dans laquelle intervint le corps de Ville; elle fit la matiere d'un grand procès lequel fut terminé par Arrêt contradictoire du Parlement de Paris du premier Septembre 1751, qui régla le prix du pain ſur l'eſſai qui avait été fait publiquement en préſence du Commiſſaire de la Cour, des Députés des Compagnies & des Parties; & en conſéquence le prix des trois qualités différentes de pain qui ſe fait au Mans, fut fixé.

Premiere qualité, le pain blanc dit mollet, à . . . . . 21 d. la livre.

Lorſque le beau froment ſe vendrait 38 ſ. le boiſſeau peſant 30 liv. & la charge qui en compoſe 12, 22 l. 16 ſ. c'eſt-à-dire le ſep. de Paris à . . . . 15 l. 4 ſ.

Lequel pain augmenterait ou diminuerait d'un denier par livre, lorſque la charge de bled augmenterait ou diminuerait de 31 ſols, c'eſt . . . . 20 ſ. 4 d. par ſr.

Seconde qualité, le pain michard fixé à . . . . 17 den. la liv.

Le froment au même prix ci-deſſus, lequel pain augmentera ou diminuera de demi-denier lorſque ledit bled augmentera ou diminuera de 17 ſ. par charge, c'eſt 11 ſ 4 d. par ſr.

Troiſiéme qualité, le pain bis de méteil ou moitié ſeigle & froment, eſt fixée à . . . 12 d. la livre.

Lorſque le beau méteil vaudra 18 l. 12 ſ. la charge; ce qui équivaut au ſeptier de Paris à . . 12 l. 8 ſ.

Il augmentera ou diminuera d'un demi denier, lorſque le méteil augmentera ou diminuera de 18 ſ. par charge; c'eſt par ſep. de Paris 12 ſ.

L'eſſai qui a ſervi de baſe à cette fixation, avait été précédé par pluſieurs autres: celui-ci a paru être fait avec préciſion en préſence de toutes les parties intéreſſées & contradictoirement.

Cependant en combinant cette fixation avec celle qui eſt rapportée dans le ſuſdit paragraphe, lequel fixe le pain de Paris à 21 d. la liv. le ſeptier du beau froment étant à 18 liv. on trouve une différence de 2 d. & trois quarts de deniers, moins que la fixation de l'eſſai du Mans, où elle devrait au contraire être inférieure relativement aux prix du bois, des loyers, de la main-d'œuvre, qui ſont moins chers qu'à Paris, tout devant être apprécié avec ſcrupule dans la compoſition du pain.

Il faut cependant convenir que ſuivant les Maîtres Boulangers du Mans, leur bénéfice eſt trop modique. La différence eſt aſſez conſidérable pour mériter qu'on répête par-tout ces ſortes d'eſſais & qu'on les ſuive avec la plus grande exactitude, ſi on ne veut pas s'y tromper ni être trompé.

Il y a des années qui méritent conſidération; dans celles qui ſont extrêmement ſéches à l'approche de la moiſſon, la farine prend beaucoup plus d'eau, & au contraire dans les années extrêmement humides, elle en prend beaucoup

moins & donne à même volume moins de pain. Ce qui mérite des égards lorſqu'on fait ces eſſais.

SUITE *des Obſervations à l'article du ſecond paragraphe de la feuille* No. 50 *de la Gazette d'Agriculture, du* 19 *Novembre* 1765, *ſur le ſeigle ergoté, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

Carie du Froment. Ces lavages ſont au contraire indiſpenſables à la carie du froment, lorſqu'elle ſe trouve en pouſſiere noire, extrêmement fine & ſubtile, parce-qu'elle ſe communique au bon grain, & l'infecte en s'y attachant: on ne peut l'en purifier autrement, & après avoir fait ſecher le grain, il eſt encore utile de le paſſer au crible cylindrique pour l'éventer, achever de l'en purger, & l'éclaircir par le froiſſement que lui procure le mouvement de cet inſtrument, encore s'attache-t-il toujours des particules de cette pouſſiere à la barbe de la pointe du bon grain, c'eſt ce qu'on appelle *bled piqué.* Le prix en eſt toujours inférieur aux yeux des connaiſſeurs.

Les froments de la Province du Maine ſont ſujets à deux ſortes de caries que le vulgaire y nomme *fondrée* ou *bled fondré.* On diſtingue la premiere (*a*) par *fondre en pouſſiere.* C'eſt celle dont on a parlé ci-deſſus, & l'autre par *fondre en pierre.* Nous parlerons de cette derniere.

La premiere eſt la plus pernicieuſe, elle provient d'un grain qui après la premiere formation de ſa châſſe, ſe remplit d'une liqueur viſqueuſe, toute différente de celle que doit renfermer le bon grain. Celle-ci après la défloraiſon devient blanche comme du lait, elle ſe coagule, ſe condenſe ſucceſſivement par ſa fermentation, à meſure que le grain avance vers ſa maturité. Alors elle ſe convertit en matiere farineuſe qui compoſe le bon grain.

(a) *L'orge eſt auſſi ſuſceptible de cette ſorte de carie, ainſi que pluſieurs plantes précoces de nos prairies, lorſqu'on les laiſſe trop monter à graine, & qu'elles ſont entrées dans leur maturité. Tel eſt le* gramen nodoſum, *excellent fourrage lorſqu'il eſt coupé avant ſa pleine maturité, & au contraire dangereux pour les chevaux, lorſqu'il eſt attaqué de cette pouſſiere noire dans ſa graine.*

Le mauvais grain vicié, au contraire, ne produit point de fleur, ſa châſſe dès lors ſemble ſe détacher de ſa poſition naturelle & preſque verticale à l'épi; elle en prend une autre plus couchée & aſſez orizontale, de ſorte que l'épi lorſqu'il eſt totalement carié dans tous ſes grains, devient comme hériſſé; c'eſt dès ce moment que la carie ſe manifeſte certaine; cette liqueur viſqueuſe qu'il renferme à meſure qu'il avance à la maturité, ſe convertit dans une pouſſiere noire très-fine; elle s'attache aux bons grains du même épi & des autres qui l'avoiſinent, ainſi que dans la gerbe & dans le tas de bled. Ils en deviennent infectés, comme on l'a déjà obſervé.

Quelles ſont les cauſes premieres de ce vice, d'après tant de variétés ſingulieres ſous leſquelles il ſe manifeſte? C'eſt ce que le zele & les travaux ſuivis de pluſieurs Phyſiciens, n'ont pas encore aſſez clairement démontré pour convaincre; mais on doit eſſentiellement à leurs recherches heureuſes, différens lavages qui préviennent le venin du bled carié & ſes mauvais effets, & le moyen d'en prévenir la reproduction par des procédés auſſi ſimples à ſuivre qu'utiles.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

DE SUÉDE.

Charbon de terre.

LE prix du charbon de terre Anglais a augmenté derniérement de 15 pour cent au-deſſus de ſon prix ordinaire à Stockholm, à Gottembourg & dans d'autres territoires de Suede. Cette marchandiſe eſt devenue actuellement très-rare dans ce même Royaume.

DE COPENHAGUE.

Manufacture de bas de ſoie.

Un grand nombre d'Ouvriers en bas de ſoie ont été engagés depuis peu pour le ſervice du Danemarck. On prétend qu'il n'y a pas moins de 63 métiers montés à Copenhague pour cette manufacture.

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 1^er^. au 10 Décembre 1765, 4 Navires partis d'Amſterdam pour Konigſberg, Colberg, Copenhague & Dantzick, & 36 pour Amſterdam, dont 13 partis de Riga, 10 de Konigſberg, 8 de Dantzick, 2 de Narva & les 3 autres de Pillau, de Peterſbourg & de Pernau; — 1 parti de Londres pour Dantzick & 8 pour l'Angleterre, ſçavoir; 2 partis de Memel, 2 de Copenhague, & les 4 autres de Dantzick, de Narva, de Peterſbourg & de Riga; — 4 ſortis des Ports de France, ſçavoir; 1 de Rouen pour Stockholm, & 3 de Noirmoutiers pour Konigſberg & Liebau; 6 pour la France, 4 de Dantzick pour l'Orient, Rouen & le Havre, & les 2 autres de Copenhague pour Bordeaux, & de Narva pour Nantes.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le Détroit du 1^er^. au 10 Décembre, pour la Hollande, 4 Navires d'exportation & 36 d'importation; pour l'Angleterre 1 d'exportation & 8 d'importation; — pour la France, 4 d'exportation & 6 d'importation.

De Londres.

Importation de grains.

Il eſt arrivé à Londres, vers le commencement de Décembre, près d'onze mille quarters d'avoine, venant de Hollande & de Hambourg.

Mines de fer en Amérique.

Quelques riches propriétaires de mines de fer en Amérique, eurent au commencement de Décembre une audience du principal Sécretaire d'État des Bureaux du Commerce & de la Tréſorerie, pour obtenir un arrangement propre à favoriſer l'importation de leur fer en gueuſes & en barres dans la Grande Bretagne & dans l'Irlande, ce qui épargnerait à la Nation une ſomme conſidérable d'argent comptant qu'elle fait paſſer tous les ans pour cet effet en Ruſſie, en Norwege, en Danemark & en Suéde.

Vaiſſeaux à bâtir en Amérique.

Il eſt parti d'Angleterre, pour l'Amérique des ordres d'y conſtruire des bâtimens marchands juſqu'à la concurrence de 4000 tonneaux pour le compte des Négocians de Londres.

Pluſieurs Cordiers des chantiers du Roi à Portſmouth & à Chatam ont eu ordre de s'embarquer pour Minorque.

On dit que dans le courant de cette année nous avons perdu 5000 de nos Manufacturiers qui ſe ſont engagés au ſervice de l'Étranger.

Départ *de Navires.*

Les Capitaines Rous commandant la *Britannia*, deſtiné pour Madras, la côte de Coromandel & la Baye de Bengale; Pearce, commandant l'*Asburuham*; Steward, commandant le *Neptune*, & Doweton, commandant le *Glaton*, pour Chine & côtes, prirent congé le 11 de Décembre des Directeurs de la Compagnie des Indes pour mettre à la voile.

Actions ſur le Gouvernement & ſur les Compagnies.

Annuités réduites en 1751, à 3 p$^{o}_{o}$ 89 $\frac{1}{2}$ à 5 8^e^.

Conſolidées par Georges II. & Georges III. d°.

1726, d°. — 1756, 3 $\frac{1}{2}$ p $^{o}_{o}$; — 1758, d°. — 1760. 4 p$^{o}_{o}$ 102 $\frac{3}{4}$ à 7 8^e^. — 1763, d°. 99 ſept 8^e^. — Marine 1763, d°. 1765, annuités à 3 p $^{o}_{o}$; d°. Tontine; — d°. billets de loterie, d°. * *omnium.*

Billets de l'échiquier à 3 p $^{o}_{o}$ 1 ß prime; — d°. nouveaux à 4 p $^{o}_{o}$; — des vivres de la Marine d°.

Longues ann. non rachetables ſur le pied de 4 p $^{o}_{o}$.

Banque 5 p$^{o}_{o}$ 135 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; — Comp. du Sud, 3 $\frac{1}{2}$ p $^{o}_{o}$; — anc. ann. de cette Comp. 3 p $^{o}_{o}$; — nouvelles d°. 89 $\frac{3}{4}$ à 90; — 1751, d°. 89 $\frac{1}{2}$; — Comp. des In. 6 p$^{o}_{o}$; ſes ann. 3 p$^{o}_{o}$; — billets de l'Inde, 5 p$^{o}_{o}$, 30 à 29.

Cours *du Change le* 17 *Déc.*

Amſ. à 2 uſ. $\frac{1}{2}$ 35, 5; — d°. à vue, 34 11; — Hamb. à 2 uſ. $\frac{1}{8}$, 34, 6; — Paris à 1 jour de date, 31 $\frac{1}{2}$; — d°. à 2 uſ. 31 $\frac{1}{8}$; — Bordeaux; 31; — Cadix, 39 7 8^e^. Liſbonne, 66; — Livourne, 50 cinq 8^e^.

Actions de la Compagnie des Indes.

On compte que le prix des actions de la Compagnie des Indes, va conſidérablement augmenter. En effet par les derniers couriers, on a reçu ici beaucoup de commiſſions de la part de l'étranger, pour acheter de ces billets.

D'AMSTERDAM.

Cours des Changes & Effets puplics.

EFFETS PUBLICS.

Du 19 Décembre 1765.

Act. de la Comp. Hol. des In. Or. 577 ½; — d°. de la Comp. Hol. des In. Oc. 61; — d°. de la banque d'Angl. 137 ½; — d°. de la Comp. Ang. des In Or. 168; — d°. de la Comp. de la M. du S. 106 trois 8e. — ann. à 4 p °/° 1760, 104 ¾; — conſolidées à 3 p °/° 92 ¼.

Du 24 Décembre 1765.

Act. de la Comp. Hol. des In. Or. 578 ½; — d°. de la Comp des In. Oc. 60 ¾; — d°. de la Banque d'Ang. 137 ½; — d°. de la Comp. Ang. des In. Or. 168; — de la Comp. de la M. du S. 106 trois 8e. — ann à 4 p °/° 1760, 104; — conſolidées à 3 p °/° 92.

COURS DU CHANGE.

Du 19 Decembre 1765.

Londres 34, 10 ½ à 11; — d°. à 2 uſ. 34, 8; — Paris, 54 ſept 8e. à 55 ¼; — d°. à 2 uſ. 54 ſept 16e. à 9 16e. — agiot de la banque, 4 cinq 16e.

Du 24 Décembre 1765.

Londres, 34, 8 à 7 ½; — d°. à 2 uſ. 34, 10 ½; — Paris, 54 ¼ à trois 8e. — d°. à 2 uſ. 54 ½ à cinq 8e. — Bordeaux, 54 ¾ à cinq 8e. — d°. à 2 uſ. *idem*; — Bilbao, 96 trois 8e. — Madrid, 97 ¼; — Cadix, 96 ¾; — Seville, 96 ¼; — Liſbonne, 45 ¾; — Veniſe, 91 ¼; — Gênes 86 ¼; — Livourne, 88 ¼; — Vienne, 35 neuf 16e. — Hambourg, 32 neuf 16e. à ½; — Anvers & Gand 2 ¾; — Bruxelles, *idem*; — Zelande, 2; — agiot de la banque, 4 ¼ à trois 8e.

DE NANTES, *le 22 Décembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 13 au 19 Décembre, 4 Navires Français & 3 étrangers allant à Bruges, en Guinée, aux Cayes, à la Cayenne & à la Martinique, chargés de vin, de ſucre, de vinaigre, d'eau-de-vie, &c.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 8 Navires Français & 6 étrangers venant de Leogane, de Terre-Neuve, de Hambourg, d'Amſterdam, d'Oſtende, de Marſeille, de Bayonne, de Honfleur, de Port-Louis & de Vannes, avec différentes marchandiſes d'épiceries, de merceries, des ſalines, du brai, du goudron & des planches de ſapin.

DU HAVRE, *le 26 Décembre 1765.*

ÉCHOUEMENT DE VAISSEAU.

On a appris le 25 de ce mois que le Navire le *Symbole de la Paix*, Capitaine *Becquet*, ſorti de ce Port le 18 pour aller à Cadix, s'eſt échoué au rivage de Grand Camp en baſſe Normandie; cependant le Capitaine eſpere ſauver le Navire & ſa cargaiſon. Cet accident a été occaſionné par un violent coup de vent de Nord ſurvenu pendant la nuit du 21 au 22, qui a auſſi cauſé ſur la même côte le Naufrage de 5 autres bâtimens dont on ignore les noms.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 23 & 24 Décembre, les Navires l'*Alweeraan*, de Terenne en Friſe, allant à Bordeaux ſur ſon leſt prendre ſon chargement; & la Ste. *Barbe* Eſpagnol allant à Bilbao, chargé en plus grande partie de froment.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré de ce même Port du 22 au 26 les Navires le *Maurepas*, la *Catherine*, & un Navire Anglais venant de Dunkerque, de Neufchatel & d'Angleterre, chargés de ſalines, d'huile de poiſſon, de toiles peintes, de charbon de terre & de plomb en ſaumon.

DE HONFLEUR, *le 24 Décembre* 1765.

ÉCHOUEMENT DE NAVIRE.

Le Navire le *Miromenil*, venant de Marſeille chargé de ſavon & d'autres marchandiſes, ayant pendant une tempête perdu ſes cables & ſes ancres, a été forcé de faire côte à une lieue au-deſſus du Port de Honfleur. Il y courait un danger évident ſans la diligence de l'Armateur qui l'a fait décharger en grande partie, & l'a mis par ce moyen en état d'entrer dans le Port ſans aucun dommage.

ARRIVÉE *de Navires.*

Depuis le 14 juſqu'au 22 Décembre, il eſt entré dans ce Port 7 Navires dont 5 venaient du grand banc de Terre-Neuve avec 43000 morues vertes, de l'huile de poiſſon, pluſieurs greniers de nots & de langues de morues; les deux autres venaient, l'un du Port Louis chargé de vins & d'autres marchandiſes; & l'autre d'Angleterre avec des bœufs du beurre & diverſes marchandiſes.

SUITE *des Manufactures de Bagneres.*

Depuis 1751, la fabrication de ces marchandiſes a augmenté plus ou moins, ſuivant le prix des laines, juſqu'en 1762, qu'elle a recommencé à décliner. Elle eſt cependant encore au double de ce qu'elle était en 1751, car il eſt vérifié qu'en 1762, il a paſſé au Bureau 2774 pieces d'étoffes de toutes qualités; en 1763, 2634 pieces, & l'année derniere 1764, 2299, & on peut même ajouter un tiers en ſus qui n'ont pas été préſentées au Bureau pour la viſite; ce qui forme un objet de plus de 3000 pieces qu'on peut évaluer ſur le prix courant de la marchandiſe depuis ſix ou ſept ans, à environ 150,000 ℔.

Les cadis mêlés, les burats, étamines les cadis pour capuchons & les raſes blanches, ſe conſomment dans le Bigorre, l'Armagnac & le Nebouzan, & ſe débitent aux marchés de Tarbe, de Lourde, de Tournay & de Vic de Bigorre; ce ſont principalement les Marchands de cette derniere Ville qui les achetent à ces marchés pour les vendre enſuite dans la Province à Plaiſance & autres Villes de l'Armagnac.

Les ſacs ou crepons & les reverſes rayées ſe débitent & ſe conſomment dans le Bigorre, le haut Languedoc, le Nebouzan, la Valée d'Aure, le Bearn, même juſqu'à Bordeaux & Bayonne; les Burriers d'Auſſun en achetent une grande partie pour les revendre dans tous ces différens endroits. Il s'en conſomme encore au loin, parce que les Étrangers qui ſe rendent à Bagneres pour y prendre les bains & les eaux minérales, en achetent auſſi pour leur uſage, & en emportent par commiſſion.

Il y a un marché à Bagneres le Samedi de chaque ſemaine. Il eſt conſidérable en étoffes de la fabrique, laines du Pays, & burre de la valée de campan & en grains. On prétend que l'article des burres, fait un objet de plus de cent mille livres l'année.

Il y a également deux foires chaque année, la premiere commence la veille de la S^t. Martin, à midi, & finit le lendemain au ſoir, elle eſt un peu plus forte que les marchés, en étoffes, laines, denrées, fromage de la valée d'Aure: il y a de plus beaucoup de beſtiaux & de chevaux.

La ſeconde ſe tient une des deux dernieres fêtes de la Pentecôte, elle n'eſt pas ſi forte que celle de la S^t. Martin, excepté en chevaux.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

De. 1765.	*Lundi* 30.	*Mar.* 31.	*M.* 1^er. *J.*
Amſterdam.	56 . . .	56 . . .	. . . .
Londres. .	31. 15. 16	31. 15. 16	. . . .
Hambourg.	176 à 176 ¼	176 à 176 ¼	. . . .
Madrid. .	15 4 6 .	15 4 6 .	FESTE.
Cadix. . .	15 3 . .	15 3 . .	. . . .
Livourne. .	96 . .	96 . .	. . . .
Lyon, St. .	au pair.	au pair	. . . .

§. II.

Extrait des Papiers Anglais.

Réflexions *soumises au jugement du Parlement, au ſujet de l'état de dépériſſement où ſe trouvent les manufactures de laine en Angleterre.*

Il eſt défendu par un acte de Parlement, préſentement en vigueur, de charger à bord d'aucun vaiſſeau, quelque eſpece de marchandiſes que ce ſoit, ſans les avoir auparavant fait enregiſtrer à la Douane, ſous peine de confiſcation. Cet acte fait un tort conſidérable aux manufactures de ce Royaume en général, & particulierement à celles de laine, à l'encouragement deſquelles le Parlement doit donner la plus grande attention.

Il y a quelques années qu'on exportait autant de laineries, ſans être enregiſtrées à la Douanne qu'il y en avait de réellement enregiſtrées : en effet il ſortait rarement un vaiſſeau de ce Royaume, ſans que les perſonnes de l'équipage ou les paſſagers n'emportaſſent quelques pacotilles de lainerie.

Si on réfléchit que la rigueur des Commis de la Douanne, a fait preſqu'entierement tomber les manufactures, d'où ces particuliers tiraient leurs pacotilles, & que ces manufactures n'employaient pas moins de 40 mille ouvriers, qui doivent être à la charge de leurs Communautés; on ſentira que cet objet devient plus important au Commerce en particulier, & au public en général.

On aurait de la peine à ſe répréſenter le nombre de marchands détailleurs établis à Londres, à Weſtminſter & dans les environs, ainſi que dans les Provinces qui fourniſſent principalement les gens de mer de ces ſortes de marchandiſes. Elles ſont fabriquées exprès pour les différents pays, pour leſquels elles ſont deſtinées, & elles ne peuvent être vendues ailleurs. Ce commerce qu'on faiſait entierement en argent comptant, eſt aujourd'hui preſque entiérement ſuſpendu. Lorſque ce commerce était en vigueur nous ne faiſions pas à beaucoup près paſſer chez l'étranger, la quantité d'eſpeces que nous exportons actuellement, & à proportion que ce commerce diminuera, nous devons nous attendre que l'argent deviendra plus rare chez nous, puiſque toutes les tentatives qu'on fait pour mettre des entraves à ce commerce, ne ſervent qu'à augmenter l'exportation de notre argent, ſans que nous puiſſions eſpérer de le faire rentrer en Angleterre.

La ſuite à un autre ordinaire.

La Mosaide *ou la* Flotande.

Le S^r. Baſſert dont nous avons publié un commencement de lettre que nous acheverons dans un de nos ordinaires ſur la montre de M. Harriſſon, a inventé une machine pour les marins, au moyen de laquelle il eſt impoſſible qu'ils ſe noyent. On peut nommer à bon droit la *moſaide* ou la *flotande*, cette machine dont la compoſition & la conſtruction n'ont aucun rapport avec la *ſoubreveſte* de M. Bonnal, ni avec le *ſcaphandre* de M. l'Abbé de la Chapelle. Elle a l'avantage qu'avec elle, le Matelot peut faire la manœuvre ſur un Vaiſſeau comme ne l'ayant point, qu'on peut porter avec ſoi des vivres juſqu'à la concurrence de trente livres, boire, manger, dormir & aller en pleine mer en tout ſens; ſe pourvoir même d'un fuſil, le charger & s'en ſervir : enfin elle n'exige ni adreſſe ni ſcience; au contraire, par la parfaite confiance qu'elle inſpirera aux équipages au milieu des plus affreuſes tempêtes, elle leur donnera toute la liberté pour entendre les ordres & les exécuter.

Un général peut auſſi s'en ſervir pour faire traverſer à ſes troupes les rivieres les plus rapides, & pour s'approcher des ramparts d'une Ville malgré les foſſés les plus profonds, ſans compter les autres cas où des perſonnes intelligentes pourront appliquer cette machine auſſi ſalutaire que commode.

F I N A N C E S.

§. I.

Suite *de la lettre de Philadelphie.*

On ne gêne pas moins notre commerce par mer. Nous n'avons plus la li-

berté de porter notre merrein à Liſbonne ni dans les Ports de l'Eſpagne ; ni en Irlande notre merrein & notre * fer. On nous interdit le bénéfice que nous ferions comme Voituriers des Ports neutres, car avant qu'on délivre à nos bâtimens leur expédition, il faut s'engager par écrit à porter immédiatement toutes les marchandiſes qu'on chargera dans quelques Ports Anglais où il y a des droits à payer. Il y a quelque choſe même de bien plus révoltant, il ne ſuffit pas de payer des droits quand les marchandiſes arrivent ici, il y a des cas, comme dans celui de l'importation des vins de Liſbonne, où nous ſommes obligés d'envoyer ces vins en Angleterre, de les y décharger & enſuite de les rembarquer pour l'Amérique, n'eſt-ce donc pas aſſez de l'impôt? Faut-il le lever de la maniere la plus onéreuſe ? Je ne crains point d'avancer qu'il en coute autant à un Propriétaire pour envoyer un Vaiſſeau en Angleterre, que pour payer les droits impoſés ſur le vin, & qu'il n'en revient aucun profit à la Nation. & comme ſi tout ce qui s'eſt déjà paſſé n'était qu'une préparation à ce qui devait arriver ; il va bientôt paraître un Édit qui ruinera un nombre infini de Particuliers & détruira la liberté générale. Les moulins à papier entretenus avec tant de ſoin & portés à une ſi grande perfection dans cette Province, tomberont de toute néceſſité ainſi que les affaires & le commerce des Imprimeurs ; & pour nous convaincre que notre liberté eſt expirante, on vient d'établir une Coure arbitraire d'Amirauté pour juger de tous les délits contre ces nouveaux actes du Parlement. Après cela devons-nous être ſurpris qu'il ſoit queſtion du bill pour loger les Soldats dans des maiſons particulieres à la diſcretion des Officiers; la même politique a enfanté ces 2 projets, & je crains bien que le premier ne marche qu'à l'appui du ſecond, & que l'un & l'autre n'occaſionnent enfin les plus fâcheuſes révolutions.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

* *Il y a un acte de la derniere ceſſion du Parlement qui rend aux Colonies la liberté de porter leur fer en Irlande.*

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Gautier,	8e.	M.	8
Reynal,	10e.	M.	4
Boutet,	17e.	Toutes let.	8
Amyot,	23e.	Z.	4
Carrelet,	31e.	Toutes let.	8
Radix,	33e.	M.	8
Bardin,	36e.	L.	4
De la Bretaiche,	40e.	Toutes let.	8
Lallemant,	49e.	Toutes let.	8
Deſplaces.	61e.	Toutes let.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1765.	*Lundi 30.*	*Mardi 31.*	*Mercredi 1er. J.*
Ac. des Indes.	1355. 57 ½	1357 ½	
Emp. de la Com.	439		
Prom. à 5 p ○/○.	15	15	
Prom. à 4 p ○/○.		36 ½	
Ac. des Fermes.	992 ½ 95 92 ½.	995 97 ½	
L. de la 3e. L.	16 ½	16 ½	
Amortiſſement.	10 ½		
2 ſ. p. l. du Dix.			
Annuités.	424		FESTE.
Coup. d'an.	84	84	
Emp. de 50 mil.	14 ½ 14 ¼	14	
Col. 1759.			
Canada.	34.5m 35. 10m 33.2m	31. 33 ½ 10m 30	
Epoques.	18. 10e. 22 ½	18. 17 ½ 10e. 23	
Réc. Nouette.	23 ½	23 ½ 23	
CONTRATS.			
3 p ○/○ ſur les Cui.	49		
Bretagne.			
T. & G. de Paris & de Prov.			

Nota. Les Actions des Indes 1320 ℔ à 4 dividendes. } A compte du 1er. Janv. 1766
Canada, 33 ½ p ○/○ perte à 5 coupons. }

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1766.

N°. 2

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 7 Janvier.

AGRICULTURE.

§. I.

De la Grenade.

Ebene.

UN Particulier établi à la Grenade a mandé à un de ſes Correſpondans qu'il ſe trouvait dans lintérieur de la Dominique une eſpece d'ébene noire qui peut ſervir aux plus beaux ouvrages.

De Lisbonne.

On mande de cette Ville qu'on y a propoſé l'établiſſement d'une Compagnie du Groenland pour la pêche de la baleine dans les mers du Nord (*a*).

Prix *du quintal de fer pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Languedoc, depuis 18 ℔ juſqu'à 24 ℔, prix commun, 19 ℔; — *Bordeaux*, depuis 15 ℔ juſqu'a 25 ℔; — *la Rochelle*, 20 ℔; — *Poitiers*, depuis 18 juſqu'à 25 ℔; — *Dijon*, depuis 13 ℔ 10 ß juſqu'à 38 ℔.

(a) *On a vu dans pluſieurs de nos Gazettes que les Anglais avaient fait dans le Nord de l'Amérique une pêche de baleines plus conſidérable que celles qu'on a coutume de faire dans le Groenland, & qu'ils paraiſſaient vouloir abandonner cette derniere.*

Prix *du quintal de laine pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Languedoc, brute, depuis 48 juſqu'à 80 ℔; prix commun, 59 ℔, filée depuis 52 juſqu'à 240 ℔; prix commun, 112 ℔; — *Bordeaux*, brute, depuis 22 juſqu'à 25 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 400 ℔; — *la Rochelle*, brute, depuis 90 juſqu'à 100 ℔; prix commun, 96 ℔ 13 ℔ 4 d.; filée, depuis 150 juſqu'à 190 ℔; prix commun, 171 ℔; — *Poitiers*, brute, depuis 100 juſqu'à 125 ℔; filée, depuis 140 juſqu'à 200 ℔; — *Dijon*, brute, depuis 42 juſqu'à 130 ℔; filée, depuis 82 juſqu'à 250 ℔.

Prix *du quintal de chanvre pendant le mois de N. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, commun, depuis 24 ℔ juſqu'à 80; prix commun, 43 ℔; fin, depuis 42 juſqu'à 120 ℔; prix commun, 72 ℔; — *Bordeaux*, commun, depuis 15 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 20 juſqu'à 115 ℔; — *la Rochelle*, commun, depuis 20 juſqu'à 50 ℔; prix commun, 36 ℔ 16 ß 8 d.; fin, depuis 30 juſqu'à 90 ℔; prix commun, 65 ℔ 16 ß 8 d.; — *Poitiers*, commun, depuis 30 juſqu'à 40 ℔; fin depuis 40 ℔ juſqu'à 80; — *Dijon*, commun, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 22 ℔ 10 ß juſqu'à 75 ℔.

Prix *du quintal de lin pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, commun, depuis 24 ℔ juſ-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

qu'à 72 ℔; prix commun, 47 ℔; fin, depuis 36 juſqu'à 90 ℔, prix commun 70 ℔; — *Bordeaux*, commun, depuis 24 juſqu'à 80 ℔; fin, depuis 50 ℔ juſqu'à 120 ℔; — *la Rochelle*, commun, depuis 40 juſqu'à 70 ℔; prix commun, 55 ℔ 16 ß 8 d.; fin, depuis 75 juſqu'à 100 ℔; prix commun, 94 ℔ 3 ß 4 d.; — *Poitiers*, commun, depuis 40 juſqu'à 80 ℔; fin, depuis 60 juſqu'à 150 ℔; — *Dijon*, commun, depuis 60 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 80 ℔ juſqu'à 90 ℔.

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Nov. dans les Généralites de*

Languedoc, brute, depuis 1600 ℔ juſqu'à 2580 ℔; prix commun, 2108 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2000 ℔ juſqu'à 2880 ℔; prix commun, 2446 ℔; — *la Rochelle*, apprêtée, 2880 ℔; — *Dijon*, brute, 700 ℔, apprêtée, 1000 ℔; — *Flandres*, brute, 2225 ℔; apprêtée pour ouvrages, 3862 ℔ 10 ß.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Décembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

ALENÇON.		CHAALONS.		RIOM.		STRASBOURG.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix
	l. ſ. d		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Alençon.	18 10 3	Bar-ſur-Aube.	13 8 10	Aurillac	20* 10 7	Béfort.	17* 5
Argentan.	18	Chaalons.	13 2 6				
Bernay.	17 7	Chaumont.	13 10 6	Brioude.	18 4 8	Colmar.	14 13 4
Conches.	20* 15	Epernay.	13 7				
Domfront.	12* 15	Joinville.	13 16	Clermont	17 6	Haguenau.	13 4
Falaiſe.	17 4	Langres.	12	Iſſoire.	18 10 10		
Lizieux.	18 4	Mezieres.	14 19			Landau.	12* 16
Mortagne.	17 4 4	Reims.	16* 3 4	Mauriac.	18		
Verneuil.	18	Rethel.	14 4			Scheleſtat.	15 9 4
		St. Dizier.	11 5	Riom.	16* 13 6	Strasb.	13 4 8
		Sainte-Menehoult.	11 12			wiſſembourg.	12 16
		Sezanne.	13 7 2	St. Flour.	18		
		Troyes.	12 12				
		Vaucouleurs.	10* 10				
		Vitry.	11 16				
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	17 11 1	From. le ſep	13 11	From. le ſep.	18 2 10	From. le ſep.	14 7
Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	1 6	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	2 1
Foin le q.	1 19 3	Foin le q.	1 12 3	Foin le quint.	1 13 7	Foin le quint.	1 10 9
Paille le q.	1 5 8	Paille le q.	17 2	Paille le q.	18 10	Paille le q.	18

NOTA. Pluſieurs de nos Abonnés deſireraient que nous inſéraſſions dans notre Gazette le prix des grains de la Halle de Paris & des fourrages; nous les avertiſſons que toutes ces choſes ſe trouvent dans une petite feuille qu'on diſtribue une fois par ſemaine, & qui a pour titre FEUILLE DU MARCHAND & DU CONSOMMATEUR. Elle

contient d'ailleurs les prix des œufs, beurre, volaille, gibier, poiſſon : les marchés de Sceaux, de Poiſſi ; l'arrivée de différentes marchandiſes par eau & par terre. On y verra auſſi le prix des vins à la Halle, &c. Elle coute 7 ℔ 4 ß par an pour Paris, & 9 ℔ pour la Province, franche de port. On la diſtribue au Bureau, rue Traverſiere.

§ II.

SUITE *des Obſervations à l'article du ſecond paragraphe de la feuille* No. 50 *de la Gazette d'Agriculture, du* 19 *Novembre* 1765, *ſur le ſeigle ergoté, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

La Province du Maine était autrefois aſſez communément infectée de cette ſorte de carie, plus dans certains cantons que dans d'autres, avant qu'on y eût introduit l'uſage de paſſer les ſemences du froment par le lait de chaux ; mais depuis qu'on a indiqué la néceſſité de les laiſſer aſſez long temps s'imprégner de cette chaux, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de cinq à ſix ſemaines avant les ſemailles, les tenant entaſſées & quelquefois remuées ; il eſt aſſez rare avec ces attentions de voir des bleds attaqués de cette carie, dans les terreins qui y étaient les plus ſujets.

Diverſes expériences ont auſſi fait éprouver que les engrais de nature la plus chaude contribuent à prévenir cette carie, tels que le fumier de mouton, de mulet, la fiente de pigeon & ſur-tout les déchets de cornes, ainſi que les terres qui ont été parquetées par le mouton.

La ſeconde ſorte de carie qu'on nomme ici *fondre* en pierre & ailleurs nielle, ſe trouvent rarement compliquée avec celle de la pouſſiere noire ; ce qui pourrait faire croire que leur cauſe partirait d'un principe différent. Ce grain carié ſe forme & reſte dans ſa châſſe comme le bon grain, mais d'une forme parfaitement ronde ; beaucoup plus petit, il conſerve aſſez long-temps une couleur d'un très-beau verd très-liſſe, il contient une matiere jaunâtre, deſſéchée, ſans humeur, qui en avançant vers ſa maturité, noircit & ſe durcit comme la pierre même.

Cette défectuoſité, quoique mauvaiſe dans ſes effets, n'eſt point auſſi dangereuſe ni auſſi préjudiciable que la pouſſiere noire de la premiere carie dont on a parlé, parce qu'elle n'eſt point auſſi fréquente ni ſi abondante : il ne s'en rencontre ordinairement que quelques grains affectés dans un épi ; elle ne peut communiquer ſon vice au bon grain en l'y laiſſant ſéjourner ; on peut l'en ſéparer avec le crible ordinaire, différemment percé de celui qui ſert à l'ergot. Mais on n'a pas encore trouvé le moyen de prévenir la production de ces deux derniers vices du froment & du ſeigle, qui encore un coup, ne deviennent pas ſi préjudiciables par la facilité de les ſéparer du bon grain. C'eſt le plus eſſentiel.

OBSERVATIONS

Sur la lettre, page 457, *numéro* 59 *de la Gazette d'Agriculture, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

L'Auteur de cette lettre excite avec raiſon le zele de M. Dambournay à mettre en uſage ſes connaiſſances ſur la recherche des nouvelles plantes qui pourraient ſuppléer à l'utilité de la garance & de la *cruciata*, peut-être plus productives que celles-ci dans leur effet & leur culture. Cependant en attendant ces heureuſes découvertes, on ne peut trop encourager la culture de la garance dont les effets ſont certains, qui ſe plait aſſez généralement dans les bons fonds, ſe cultive facilement & ſe multiplie par graines, par couches ou par boutures ; ajoutons que nous retirons un grand avantage de ſa culture depuis qu'on a trouvé les moyens de s'en ſervir en verd avec ſuccès & facilité, & de ſe paſſer des étaux & des moulins diſpendieux que les Hollandais nous rendaient autrefois indiſpenſables, uniquement pour s'approprier cette production qui peut aujourd'hui devenir commune à la majeure partie de la France. Cette plante croit naturellement en pluſieurs endroits & ſe plait en beaucoup d'autres.

L'Auteur de la lettre deſire qu'on recherche pareillement les plantes qui pourraient ſuppléer par leurs filaſſes aux lins & aux chenevieres, non ſans doute pour devenir d'une plus grande utilité, mais dont la culture deviendrait peut-être moins diſ-

pendieuſe, ou qui réſiſterait davantage aux intempéries des ſaiſons; celles-ci rendent ſouvent les récoltes des lins & des chanvres plus ou moins abondantes, & ſont quelquefois cauſe qu'ils manquent entiérement.

L'Auteur indique entr'autres plantes l'ortie, de laquelle en effet on a fait uſage en divers lieux & en différens temps avec ſuccès, & dont on a fabriqué de bonnes toiles. La Société croit, à cette occaſion, devoir faire part de l'eſſai qui s'en eſt fait derniérement ſous ſes yeux.

Le Bureau d'Agriculture de la Ville d'Angers, fit cueillir en 1763, une certaine quantité d'orties, *ortica major*, dans les foſſés de la Ville aſſez ſpacieux & remplis de cette plante ſauvage qui croit naturellement dans les bois, dans les hayes & dans tous les terreins couverts. Elle fut rouie & préparée à peu près de la même façon que le chanvre, & filée de la même maniere. Enfin, le Bureau d'Angers en fit fabriquer deux pieces de toile de deux qualités différentes qui furent trouvées très-bonnes par pluſieurs connaiſſeurs.

On en reconnut le fil plus nerveux que celui du chanvre ordinaire.

MM. du Bureau d'Angers en envoyerent des échantillons à ceux de Tours & du Mans qui les reconnurent telles, & pour ſe convaincre de la perfection de leur uſage, le Bureau du Mans donna à un Blanchiſſeur ſes échantillons aſſez grands pour en faire l'épreuve par comparaiſon avec d'autres toiles ordinaires égales en qualité. Celles de l'ortie reçurent le plus beau blanc & plus promptement que les autres: on obſerva même que le blanchiſſage les avait moins altérées.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

De Charles-Town, *dans la Caroline Méridionale.*

ON conſtruit dans cette Ville 9 Vaiſſeaux avec toute la célérité poſſible; les uns ſont deſtinés pour le commerce de Londres, les autres doivent être vendus dans les Ports de la Méditérranée, à l'excluſion des côtiers & des petites barques.

De la Jamaique.

On apprend de la Jamaïque que la plus gd^e. partie des ouvrages qui s'y fabriquent & qui ſe payaient il y a quelque tems dans les ventes au-deſſous du prix coutant, ont hauſſé de près de dix pour cent ſur la premiere apparence d'un changement favorable dans les Indes Occidentales.

Suivant d'autres lettres de cet Iſle, un grand nombre de Négociants qui avaient abandonné leurs établiſſemens de la riviere noire à la côte de Mosketoos, y étaient retournés. Ils y ont porté avec eux une grande quantité de marchandiſes Anglaiſes, dans l'intention de renouveller le commerce qu'ils faiſaient avec Truxillo, Honduras & les Provinces Eſpagnoles de ce continent, ſituées dans leur voiſinage.

On mande auſſi du même lieu que quelques gros Négocians s'étaient rendus au Port-Royal pour y établir une manufacture de papier, qui, à ce qu'on prétend, ſera d'un grand rapport à cette Iſle.

De Londres.

On ſuppoſe que la créance des Marchands de Londres ſur les Habitans de la Nouvelle York, n'eſt pas moindre que de 150,000 ſterling, & l'on aſſure que ceux-ci ont déclaré aux premiers qu'ils ne devaient s'attendre à aucunes remiſes de leur part, tant que leur ſituation ſerait ſi indéciſe.

On prétend qu'il y a pour plus de 700 mille livres ſterling de marchandiſes de manufactures Anglaiſes contremandées de la part des Colonies de l'Amérique, à cauſe de l'Acte du Contrôle.

On apprend qu'elles ont envoyé à Londres une requête pour obtenir la liberté de diſtiller, ſans quoi il leur eſt impoſſible de tirer avantage de leur commerce de la pêche ſur les côtes de la Nouvelle Angleterre & de Terre-Neuve.

Nouveau ſecret pour teindre la ſoie.

Un Membre de la Société des Arts, fit au commencement de Décembre à ſa Compagnie le rapport d'un fait bien ex-

extraordinaire concernant la teinture. Un Alleman actuellement en Angleterre, propoſe de donner à la Société le ſecret d'une certaine liqueur par le moyen de laquelle il prétend pouvoir teindre la ſoie, *&c.* en pourpre ou en cramoiſi, ſans employer la cochenille ou l'indigo. Il aſſure que la beauté de ſa teinture ſurpaſſe tout ce qu'on connaît en ce genre dans le Royaume; elle n'exige preſque point de dépenſe; la compoſition s'en fait avec une herbe très commune en Angleterre, la couleur a aſſez de force pour reſiſter aux rayons du ſoleil, & elle ſoutient même le bouillon de l'eau de citron. Le Comité de Chimie travaille actuellement à l'examen de ce ſecret.

De Hollande.

On mande de Hollande qu'un Pêcheur de Zéelande a rencontré à la mer un bâtiment Français à bord duquel il ne s'eſt trouvé perſonne; on préſume que ce Vaiſſeau vient des Colonies Françaiſes de l'Amérique.

De Nantes, *le 29 Décembre 1765.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 21 au 27 Décembre, 6 Navires Français & 9 Étrangers allant à Bruges, à Roterdam, à Amſterdam, à S^t. Sebaſtien, à Bilbao, à Cadix, en Guinée, au Cap, au Port-au-Prince, aux Cayes, à la Guadaloupe avec du café, de la clincaillerie, des chandelles, de la toile & diverſes autres marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 7 Navires Français & 4 Étrangers venant du Cap, de la Martinique, de Middelbourg, de Zeelande, de Roterdam, de Dunkerque, de Breſt, de l'Orient, de Vannes avec du ſucre, du café, de l'indigo & différentes marchandiſes.

Les vents d'Eſt qui continuent de ſouffler depuis quelques temps, empêchent d'arriver dans ce Port pluſieurs Navires qui ſont à Quiberon & au Port Louis.

Du Havre, *le 1^er. Janvier 1766.*

Nouvelles Maritimes.

Le coup de vent de Nord qu'on a éſſuyé du 21 au 23 Décembre, a fait faire côte à la Hougue au Navire la *Roſe*, Capitaine *Lemeſle*, revenant de la Guadaloupe. Le Capitaine ſe flatte de pouvoir ſauver le Navire & la majeure partie de ſon chargement. Le Navire l'*Entrepriſe*, Capitaine *Rabier*, allant à Cadix, chargé de bled, a été forcé par le même coup de vent de relâcher aux hauts Guays, proche d'Iſigny. Le Vaiſſeau faiſait ſix pouces d'eau par heure.

Exportation.

Il eſt ſorti du Havre depuis le 26 Août juſqu'au 31 Décembre 1765, par mer, pour le Nord, 3,231,367 liv. de différentes ſortes de ſucre; — 1,354,810 liv. de café; — 6034 liv. d'indigo; — 14,228 liv. de cacao; — 485 cuirs en poil; — 7,931,429 liv. de bled; — 703,140 liv. d'orge & de ſeigle; — 732,220 liv. de farines.

Importation.

Il eſt entré au Havre dans le même eſpace de temps des productions & denrées de l'Amérique, 4,666,200 liv. de ſucre brut, terré & tête; — 2,026,520 liv. de café; — 119,430 liv. d'indigo; — 40,790 liv. de cacao; — 2774 balles & ballots de coton; & il eſt reſté dans le Royaume, ou paſſé en Suiſſe, 1,434,833 liv. de ſucre; 671,710 liv. de café; — 113,396 liv. d'indigo; — 26,562 liv. de cacao; — 2774 balles & ballots de coton.

Marchandiſes de la Méditerranée entrées au Havre depuis la même époque.

367 caiſſes, 6399 demi-caiſſes, 183 tiers de caiſſes de ſavon; — 723 pieces, demi-pieces & barils d'huile; — 3396 balles de ſoude; — 50 blocs, 24 tables & 23 caiſſes de marbre; — 258 balles, 21 bariques d'alun; — 92 ſacs de galles; — 26 bariques & 44 caiſſes de ſouffre & de fleur de ſoufre; — 29 couffes de riz; — 65 caiſſes, 1 barique & 2 dames jeannes d'eau

de fleur d'orange ; — 301 caiſſes de fruits verts; — 430 caiſſes & pagas de fruits ſecs; 180 colis, caiſſes, fardes & barils de droguerie ; — 676 balles de coton en laine ; 12 balles de coton filé ; — 78 balles de laine ; — 54 caiſſes de ſuc de regliſſe ; — 14 barils 6 balles de gomme ; — 20 bariques, 5 caiſſes de verdet ; 148 balles de ſumac ; — 50 balles de racine d'alizary; 12 balles de pierre ponce ; — 60 caiſſes de pierre à faulx; — 58 balles, 2 bariques d'amandes ; — 7 bariques de tartre & 9 pieces d'eau-de-vie.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du Port du Havre le 28 & le 29 Décembre 1765, 5 Navires allant à Marſeille, à Breſt, à S^t. Ander, au Cap & à la Martinique avec du bled & différentes ſortes de marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port le 26 Décembre les Navires l'*Aimable Marguerite* & l'*heureux*, venant, le premier des Cayes S^t. Louis, d'où il était parti le 12 Octobre, & l'autre de Norwege, chargé de planches & de maquereau ſalé.

De Rouen, *le 31 Déc. 1765.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port du 14 au 24 Décembre 1765, 45 bâtimens, dont 1 de Terre-Neuve, 3 de Hambourg, 1 de Roterdam, 2 d'Oſtende, 1 de Hull, 2 de Dunkerque, 3 de Boulogne, 1 de Dieppe, 12 du Havre, 1 de Bilbao, 1 de S^t. Ander, 1 de Cette, 2 de Bordeaux, 2 de la Rochelle, 1 de S^t. Malo, 4 de Honfleur, 4 de Harfleur, 1 de Cherbourg, 1 d'Iſigny avec différentes ſortes de marchandiſes.

Suite *des manufactures du Département de Bayonne.*

Lourde, *Chef-lieu de Fabrique.*

Il n'y a pas plus de 25 ans qu'on fabrique des mouchoirs à Lourde & dans l'arrondiſſement à l'inſtar de ceux de Bearn, où l'on en fait depuis plus long-temps.

La fabrique des toiles eſt plus ancienne. Il y a environ 60 ans qu'on a commencé d'en faire. Comme le terroir ſe trouva propre à y ſemer du lin, certains particuliers l'employerent à faire de la toile, tant pour leur uſage que pour la vendre. Peu de temps après les Eſpagnols des frontieres vinrent à Lourde pour en acheter les jours des marchés ; mais les abus & les tromperies qui s'y gliſſerent dégouterent les Eſpagnols, & ce commerce tomba inſenſiblement. Il y a environ 25 ans qu'il commença à remonter & que les abus ceſſerent en partie ; pour les faire ceſſer entiérement, M. d'Aligre, Intendant, autoriſé par le Conſeil, rendit une Ordonnance portant réglement ſur cette fabrique. En conſéquence de ce réglement, il fut établi à Lourde le 13 Janvier 1750, un Bureau de fabrique & d'arrondiſſement dont dépendent les Fabricans de la Ville & près de 20 Villages aux environs dans le Lavedan. On y fait des toiles de lin de quatre qualités differentes, des toiles d'étoupe de deux qualités & des mouchoirs de trois qualités.

Les toiles fines de la premiere qualité ſont ourdies en chaine de 1800 fils de lin & ont 2 tiers d'aune de largeur au ſortir du métier.

Celles de la ſeconde qualité ont en chaine 1500 fils ſur la méme largeur de deux tiers d'aune ſortant du métier.

Celles de la troiſiéme qualité ont en chaine 1296 fils & cinq 8^e. d'aune de largeur.

Celles de la quatriéme qualité qui ſont particuliérement deſtinées pour l'Eſpagne, ont en chaine 1152 fils, & demi-aune & 1 ſeiziéme de largeur au ſortir du métier.

Les toiles d'étoupe fines de lin, appellées dans le Pays *d'arcole*, ont en chaine 768 fils & demi-aunes un ſeiziéme de largeur.

Les toiles d'étoupe groſſieres de lin appellées étoupas, ont 768 fils en chaine & 3 quarts d'aune de largeur.

Les mouchoirs de fil de lin de la premiere qualité ont 1800 fils en chaine & 3 quarts d'aune de largeur en quarré au ſortir du métier.

Ceux de la ſeconde qualité ont 1500 fils

en chaine, large en quarré de deux tiers d'aune.

Ceux de la troiſiéme qualité ont en chaine 1104 fils & cinq huitiémes d'aune de largeur en quarré.

Quoiqu'il n'y ait pas une différence forr conſidérable ſur les largeurs des différentes qualités de toiles & mouchoirs; il y en a beaucoup ſur la quantité des fils des chaines, à cauſe de la fineſſe des fils qui ſont employés, car cette marchandiſe eſt auſſi tenante, batue & ſerrée, dans une qualité que dans l'autre.

Outre ces toiles & mouchoirs, les particuliers de Lourde & de l'arrondiſſement, font fabriquer quelques pieces de ſacs ou crepons, des burats doubles & ſimples, des raſes & des reverſes rayées, preſque tout pour leur uſage, excepté les burats qu'ils vendent pour la meilleure partie.

La longueur de toutes ces pieces eſt arbitraire juſqu'à 60 aunes, il eſt défendu de les faire de ras de longueur par l'Ordonnance de M. d'Aligre.

Les mouchoirs ſont travaillés en différens goûts de rayures, blanc & bleu.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Jan. 1766.	*Jeudi* 2.	*Ven.* 3.	*Sam.* 4.
Amſterdam.	56 . . .	. . . .	56 . . .
Londres. .	32 . . .	. . . .	32 . . .
Hambourg.	176 à 175 ¾	. . . .	176 ¼ . .
Madrid. .	15 4 6 .	FESTE.	15 4 6 .
Cadix. . .	15 3 . .	. . . .	15 3 . .
Livourne. .	96 . .	. . . .	96 . .
Lyon, St. .	au pair.	. . . .	au pair

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 28 *Décembre* 1765.

Les Navires Français le *Vermudien*, de 100 tonneaux, Capitaine *Thomas*, & le *Chaumont* de 300 tonneaux, Capitaine *Morin*, ſont en charge dans ce Port, l'un pour la Guinée & l'autre pour le Port-au-Prince: les Navires étrangers la *Dame-Marie*, de 130 tonneaux, le *Reintje & Bootje*, de 140 tonneaux, & les *Deux Freres*, de 160 tonneaux, ſont en charge pour Bruges: la *Demoiſelle Catherine* & le *Deſir de la Paix*, tous deux de 120 tonneaux, ſont en charge pour Middelbourg; l'*Amitié*, de 140 tonneaux, le S^t. *Antoine de Pade*, de 60 tonneaux, ſont en charge, l'un pour Hambourg & l'autre pour Liſbonne.

AVIS.

Les Négocians ou Banquiers qui deſireraient avoir un teneur de livres qui ſçût la langue Eſpagnole, ſont invités de s'adreſſer chez M. Simonet, Marchand Chapellier, rue S^t. Honoré, près la rue du Four, au ſecond appartement ſur le devant, où on leur indiquera le ſujet, qui donnera des répondans de ſa probité.

SUITE *des réflexions ſur le dépériſſement des manufactures de laine en Angleterre.*

Pendant la derniere guerre nos manufactures de laine étaient dans l'état le plus floriſſant; nous en étions principalement redevable à l'impoſſibilité où étaient les Français de vendre à meilleur compte que nous dans les marchés étrangers; mais ils peuvent exporter actuellement leurs draps ſans courir aucun riſque. Depuis la derniere paix, les Capitaines qui appartiennent à la Compagnie du Levant, ont des agents en France pour acheter une grande quantité de draps Français qu'on tranſporte ſur de petits bâtimens juſqu'à une certaine diſtance. Ils les embarquent ſur leurs bords & les font paſſer dans les Pays étrangers pour des draps de manufactures Anglaiſes. Ce qui procure non-ſeulement un avantage direct aux Français par les marchandiſes que nous leur rendons en retour pour les draps qu'ils nous vendent, mais ce commerce augmente encore indirectement la valeur de leurs manufactures, & fait tomber les nôtres, parce que ces draps ſont d'une qualité bien inférieure à ceux qui ſe fabriquent effectivement en Angle-

terre, & qu'ils ſont vendus pour draps de manufactures Anglaiſes.

Le préjudice que nous cauſe cette contrebande, ne ſe borne pas uniquement au commerce fait par cette Compagnie & par ſes agens; les Négocians Hollandais & Vénitiens faiſaient des achats conſidérables de ces eſpeces de marchandiſes; mais les pertes qu'ils ont eſſuyées, & les inconvéniens qui réſultaient des mauvais procédés dont on vient de parler, les ont déterminés à ſe pourvoir ailleurs, où ils peuvent employer leur argent comptant avec plus de ſureté & de facilité.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de la lettre de Philadelphie.*

NOTRE ſituation préſente eſt en effet bien déplorable, nos dettes ſe multiplient & nous n'avons aucune reſſources pour les acquiter.

Bientôt nous n'aurons plus de papier monnoie, & tout l'argent ſec du continent ne ſuffira pas pour payer les impôts. Les banqueroutes ſe multiplient, les habitations ſont miſes en vente; mais peu ou point d'acheteurs. Vous n'ignorez pas dans quel état fut réduit Boſton lorſqu'on retira le papier monnoie, même dans un temps où cette Place n'avait à luter ni contre les dettes, ni contre les impôts. Que deviendra-t-on quand tous ces déſaſtres nous attaqueront à la fois? Je ſçais que dans la Virginie, principalement ſur les frontieres de la Province, l'Habitant ſe laiſſe exécuter pour fournir aux impôts établis par les loix du Pays, que ſera-ce quand les droits de papier marqué ſurviendront?

DE LONDRES.

Contrebande.

On continue à faire paſſer en contrebande des Iſles de Jerſey & Guerneſey dans l'Angleterre, des marchandiſes tant Françaiſes que des autres Nations étrangeres, ce qui fait un tort réel & conſidérable aux revenus de Sa Majeſté Britanique. Pour remédier à cet inconvénient, il doit paraître dans la ceſſion prochaine du Parlement un bill qui réglera le commerce d'exportation de ces Iſles ſur le même pied qu'en Angleterre.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Deſchamps,	5^e.	L.	10
Fauveau,	7^e.	M.	10
Iſſaly,	9^e.	M.	10
Baroy,	27^e.	L.	10
Delacharmotte,	30^e.	Toutes let.	10
Guidy,	34^e.	Toutes let.	10
Bardin,	36^e.	M.	11
De Montal,	46^e.	Toutes let.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jan. 1766.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
Ac. des Indes. .	1320	. . . . .	1325 . . .
Emp. de la Com.	439	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	15	. . . . .	15 . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	36	. . . . .	36 . . . .
Ac. des Fermes.	997 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	1000 . . .
L. de la 3e. L.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	13e. 26 . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	426	FESTE.	430. 31 . . .
Coup. d'an. .	84. 84 $\frac{1}{2}$ 84 .	. . . . .	84 . . . .
Emp. de 50 mil.	13 $\frac{1}{2}$	. . . . .	13 $\frac{1}{2}$ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	33 $\frac{1}{2}$ 34. 35. 10m	. . . . .	32. 34. 10m 33
Epoques. . .	. . . . .	. . . . .	17 . . . . .
Réc. Nouette. .	22 $\frac{1}{2}$ 22 . .	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	49 . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
T. & G. de Paris	. . . . .	. . . . .	. . . . .
de Prov.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 11 Janvier.

AGRICULTURE.

§. I.

DU CAP FRANÇAIS, *le 9 Oct. 1765.*

PRIX *des denrées de la Colonie du* 11 *Septembre au* 8 *Octobre* 1765.

A LÉOGANE, le ſucre blanc, 63 à 64 ℔; — le commun, 43 à 48 ℔; — le brut, 28 à 30 ℔; — l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; — le cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — le café nouveau, 13 à 13 ß 6 ₰; — le coton, 170 à 175 ℔.

AU PORT au PRINCE, le ſucre blanc, 66 ℔; — le commun, 45 à 50 ℔; — le brut, 30 ℔; — l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; — le cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — café nouveau, 13 ß à 13 ß 6 ₰; — le coton, 170 à 175; — les piaſtres gourdes, 33 à 34 *pour cent.*

A S[t] MARC, le ſucre blanc, 60 ℔; — le commun, 50 ℔; — le brut, 30 à 32 ℔; — l'indigo bleu, 6 ℔ 10 ß, *très-rare*; — le cuivré, 5 ℔ 10 ß à 6 ℔; — le café nouveau, 15 ß; — le vieux, 14 ß; — le coton, 170 ℔, *très-rare.*

AU CAP, le ſucre blanc, 56 à 66 ℔; — le commun, 48 à 56 ℔; — le brut, 24 à 30 ℔; — le ſyrop, 60 à 72 ℔ *le boucaud*; — le taffia, 84 à 90 ℔ *la barique*; — l'indigo bleu, 7 à 8 ℔; — le cuivré, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — le café nouveau, 14 ß à 15 ß 6 ₰; — le vieux, 13 à 16 ß; — le coton, 180 à 190 ℔; — les cuirs, 7 ℔ 10 ß à 9 ℔; — piaſtres gourdes, 36 *pour cent.*

DE LONDRES.

Tranſport d'Ouvriers pour accroître les établiſſemens en Floride.

Le Gouverneur Browne a appareillé vers la fin de Décembre de Portſmouth pour la floride occidentale, avec 69 Proteſtans Français, très-verſés dans l'art de cultiver la vigne & la ſoie. Il a auſſi avec lui des Charpentiers, des Menuiſiers, des Ébéniſtes, des Tonneliers, des Forgerons, des Tanneurs, des Charrons, des Conſtructeurs ou Charpentiers, des Tiſſerands, des Taillandiers, des Cordonniers, des Mineurs, des Briquetiers, des Maçons, des Manouvriers, des Tailleurs & pluſieurs jeunes filles qui ſçavent différens métiers, ce qui forme une troupe de 209 perſonnes.

Eſpece de Chanvre.

On a préſenté à la Société des Arts une eſpece de chanvre qui croit naturellement en Amérique, & la Compagnie a chargé quelques-uns de ſes Membres d'en faire l'examen pour ſçavoir quelle utilité nos manufactures en pourraient tirer.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Décembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

DIJON.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.
Arnay-le-Duc.	18
Avallon.	16 16
Autun.	18 12
Auxerre.	18
Auxonne.	20 5
Bar-ſur Seine.	14 10
Beaune.	18 9 9
Belley.	28* 16
Bourbon-Lan.	15
Bourg.	14
Châlon.	23 17 8
Charolles.	20 5
Châtil. ſur-Sei.	10*
DIJON.	20 5 4
Gex.	25 10
Mâcon.	24
Nuits.	14 12 6
Saulieu.	16 18 3
Semur-en-Aux.	18 1
Seurre.	11 11 5

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	7	5
Pain la liv.		2	4
Foin le q.	1	12	4
Paille le q.		17	

METZ.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.
Longwy.	11 11
METZ.	11 6
Montmedy.	13 10 10
Phalsbourg.	11 13 4
Sarrebourg.	12
Sarlouis.	12
Sedan.	14* 14
Thionville.	12 7 3
Toul.	10 14 5
Verdun.	10 16
Vic.	9* 19 6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	11	17	
Pain la liv.		1	7
Foin le quint.	1	9	6
Paille le q.		14	2

TOURS.

LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. s. d.
Amboiſe.	21* 18 9
Angers.	19 3 11
Beaugé.	21 2 5
Château-G.	17 14 6
Chât. du Loir	18 1 1
Chinon.	20 3 9
Lafleche.	20 7 2
Laval.	19 9 1
Lemans.	18 8 11
Loches.	18 17 3
Loudun.	19 11
Mayenne.	15* 5 3
Montreuil-B.	19 8 11
Richelieu.	19 16 10
Saumur.	20 4 2
TOURS.	21 7 5

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	8	
Pain la liv.		2	
Foin le q.	2	1	
Paille le q.	1	2	3

VALENCIENNES.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.
Aveſnes.	18
Bavey.	15 15
Cambray.	15 8 9
Condé.	18 4
Givet.	17 1 3
Landrecy.	16 5
Mariembourg.	18* 16
Maubeuge.	14 16 5
Philippeville.	18 8
Queſnoy.	12* 10
St. Amand.	18 8 9
VALENCIENNES.	15 7 6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	6	11	9
Pain la liv.		2	3
Foin le quint.	1	10	9
Paille le q.	1		2

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Alſace, depuis 11 ℔ 9 ß 3 ₰ juſqu'à 16 ℔ 12 ß 9 ₰; — *Champagne*, depuis 11 juſqu'à 20 ℔; — *Alençon*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 20 ℔; — *Soiſſons*, depuis 15 juſqu'à 26 ℔; — *Flandres*, depuis 17 ℔ 2 ß 10 ₰ juſqu'à 27 ℔.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Alſace, brute, depuis 83 ℔ 4 ß juſqu'à 120 ℔; filée, depuis 161 ℔ 9 ß 2 ₰ juſqu'à 220 ℔; — *Champagne*, brute, depuis 90 juſqu'à 130 ℔; filée, depuis 150 juſqu'à 450 ℔; — *Alençon*, brute, depuis 100 juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 450 ℔; — *Soiſſons*, brute, depuis 80 ℔ juſqu'à 110 ℔; filée, depuis 140 juſqu'à 300 ℔; — *Flandres*, brute, depuis 106 ℔ 13 ß 4 ₰ juſqu'à 142 ℔ 17 ß 1 ₰; filée, depuis 192 ℔ juſqu'à 342 ℔ 2 ß 10 ₰.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de N. dernier dans les Généralités de*

Alſace, commun, depuis 19 ℔ 4 ß juſ-

qu'à 52 ℔ ; fin, depuis 23 ℔ 6 ß 8 ♄ juſqu'à 79 ℔ 9 ♄ ; — *Champagne*, commun, depuis 19 juſqu'à 135 ℔ ; fin, depuis 25 juſqu'à 300 ℔ ; — *Alençon*, commun, depuis 25 ℔ juſqu'à 40 ; fin, depuis 35 juſqu'à 50 ℔ ; — *Soiſſons*, commun, depuis 30 juſqu'à 60 ℔ ; fin, depuis 45 juſqu'à 85 ℔ ; — *Flandres*, commun, depuis 17 ℔ 2 ß 10 ♄ juſqu'à 62 ℔ 19 ß 7 ♄ ; fin, depuis 29 ℔ 5 ß juſqu'à 180 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Alſace, commun, depuis 76 ℔ 19 ß 2 ♄ juſqu'à 83 ℔ 6 ß 8 ♄ ; fin, depuis 100 ℔ juſqu'à 176 ℔ 16 ß ; — *Champagne*, commun, depuis 51 juſqu'à 325 ℔ ; fin, depuis 75 juſqu'à 450 ℔ ; — *Alençon*, commun, depuis 60 juſqu'à 120 ℔ ; fin, depuis 75 juſqu'à 140 ℔ ; — *Soiſſons*, commun, depuis 50 juſqu'à 110 ℔ ; fin, depuis 70 juſqu'à 150 ℔ ; — *Flandres*, commun, depuis 39 ℔ 4 ß 8 ♄ juſqu'à 236 ℔ 14 ß ; fin, depuis 46 ℔ 7 ß 9 ♄ juſqu'à 471 ℔ 17 ß.

§ II.

SUITE *des obſerv. ſur la lettre, p. 457 de la feuille N°. 59 de la Gazette d'Agriculture, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

Le Bureau d'Angers vient de faire en 1765 une récolte plus conſidérable d'ortie, dont on fait actuellement la préparation avec de nouveaux ſoins, pour en faire fabriquer pluſieurs pieces de toile. Le ſuccès de l'expérience de cette plante par le Bureau d'Angers fit obſerver en 1764 par celui du Mans, qu'en cultivant cette plante vivace dans les vergers ou autres lieux ombragés, qui conſéquemment ne ſont pas ſuſceptibles d'autres grandes productions, on épargnerait la culture annuelle & diſpendieuſe des chanvres, laquelle occupe toujours les meilleurs terreins, & qui en conſommant beaucoup d'engrais, en prive les autres cultures; ce terrein une fois planté en ortie, ce ſerait pour toujours au grand avantage du Cultivateur. En conſéquence le Bureau fit récolter de la graine d'ortie qui a été ſemée au printemps dernier 1765 ; mais aucune graine n'a réuſſi, ni paru en apparence par le défaut de la graine même peut-être prématurée ou outrée de maturité, ou ſemée en ſaiſon oppoſée à la véritable, ou bien avec trop d'art & de préparation. C'eſt ce qui exige de nouvelles expériences qui ne ſeront pas négligées.

En 1763 M. de V .... Membre du Bureau du Mans y préſenta une certaine quantité de graine de la plante Apocinum qui était plus connue de la Société que ſes propriétés qu'il lui annonçait.

Cette plante produit une aſſez groſſe gouſſe qui contient une graine & un duvet très-ſoyeux, léger & aſſez long, lequel l'a fait nommer par le vulgaire ſoyeuſe, d'ouate ou ouate, parce qu'en effet elle peut ſervir à ouatter : il dit qu'un Particulier de Paris avait trouvé le moyen d'en fabriquer des eſpèces d'étoffes veloutées, & même des chapeaux, &c. mais ce qui fixa d'avantage l'attention du Bureau, ce fut la filaſſe qu'il préſenta ſortie de la tige de cette même plante très-ſoyeuſe & nerveuſe, de couleur griſe ſemblable à celle du lin. Cette graine partagée dans le Bureau fut ſemée au printemps ſuivant ; elle leva très-bien & dans peu de temps ; quoique quelqu'un ait prétendu que cette graine ne leve que dans la ſeconde année.

La majeure partie de ces plantes a donné du fruit en 1765, mais toutes les tiges en ont été récoltées ; on les a fait rouir, brayer, ſerancer & préparer à-peu près comme on le pratique pour le chanvre. Il en a été préſenté à la Société de trois eſpèces de filaſſe ; la premiere la plus fine, la ſeconde plus groſſiere qu'on fait filer actuellement pour en fabriquer des toiles, & la troiſieme qui eſt le déchet des autres & la plus groſſiere doit être employée en gros cordages qui auront plus de nerf & de force que ceux qu'on fait des chanvres ordinaires.

Cette plante eſt vivace, elle ſe tranſplante très-facilement, elle porte des pattes vigoureuſes à-peu-près de la forme, mais plus fortes que celles de l'aſperge. Un terrain qui en eſt une fois planté, l'eſt pour toujours ; elle n'a beſoin d'aucune culture annuelle.